

**Échéancier des adjudications
en vigueur à partir du 1er avril 2005**

	Appel de soumissions	Heure limite de dépôt des soumissions	Heure limite de publication des résultats²
Adjudications de titres du gouvernement du Canada			
1. Bons de gestion de trésorerie	N'importe quel jour à 10 h ou 16 h	10 h 30 ¹	10 h 40
2. Bons du Trésor	Une semaine précédant l'adjudication, à 10 h 40	10 h 30	10 h 40
3. Rachat d'obligations aux fins de la gestion de la trésorerie	Une semaine précédant l'adjudication, à 11 h 30	11 h 15	11 h 30
4. Obligations	Une semaine précédant l'adjudication, à 15 h 30	12 h 00	12 h 10
5. Rachats			
a) Rachats au comptant	Une semaine précédant l'adjudication, à 15 h 30	12 h 20	12 h 35
b) Rachats assortis d'une conversion de titres	Une semaine précédant l'adjudication, à 15 h 30	10 h 30	10 h 45
6. Soldes de trésorerie du Receveur général			
a) Adjudication – séance du matin	Le jour précédant l'adjudication, avant 17 h	9 h 15	9 h 20 ²
b) Adjudication – séance de l'après-midi	Le même jour, avant 16 h	16 h 15	16 h 20 ²
Opérations de la Banque du Canada			
1. Prêt de titres			
a) Aucune adjudication de bons du Trésor prévue le même jour	11 h	11 h 15	11 h 25
b) Adjudication de bons du Trésor prévue le même jour	11 h 45	12 h	12 h 10

¹ Dans le cas où une adjudication de bons de gestion de trésorerie est requise le même jour qu'une adjudication de bons du Trésor ou qu'une opération de rachat assorti d'une conversion de titres, l'adjudication de bons de gestion de trésorerie aurait lieu à 9 h 15 au lieu de l'adjudication des dépôts à terme du Receveur général.

² Sauf dans le cas des soldes de trésorerie du Receveur général, tous les résultats d'adjudications peuvent être consultés dans le SCERA et sur le site Web de la Banque du Canada. Les résultats des adjudications des soldes de trésorerie du Receveur général ne peuvent être consultés que par les participants.